



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 38267

#### Texte de la question

M Patrick Devedjian expose a M le ministre des affaires sociales et de l'emploi la situation d'une famille dont le fils, handicapé, est titulaire d'une carte d'invalidité a 80 p 100 et bénéficie, en ce qui concerne son handicap, d'une prise en charge a 100 p 100 par la sécurité sociale. Or ce handicap entraîne un certain nombre d'effets secondaires qui, eux, ne donnent pas lieu a une prise en charge a 100 p 100. Il en résulte, pour cette famille, une charge financière très lourde qui dépasse largement le montant de la pension adulte handicapé perçue par l'intéressé. Cette situation étant malheureusement commune a de nombreuses familles de handicapés, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour alléger cette charge financière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Devedjian Patrick](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38267

**Rubrique :** Assurance maladie maternité: prestations

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1214